

ANACOFI

A l'attention de M^{me} Ledu-Ricard et de M. Charlet,
92, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

A Paris, le 15 décembre 2015,

Objet : Réponse à votre demande d'information.

(par lettre recommandée n° 1A 121 497 9310 1 et par courrier électronique)

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier, daté du 5 décembre 2015 et envoyé par courrier électronique le 11 décembre 2015, par lequel vous nous interrogez sur les moyens, dont notamment la proposition de réponse à apporter à l'Administration fiscale, mis en place par la Société pour assurer une assistance aux investisseurs qui ont fait l'objet de propositions de rectification fiscale (I.), et sur l'assistance juridique accordée au titre d'un service-après-vente (II.).

I. Concernant la proposition de réponse à apporter à l'Administration fiscale :

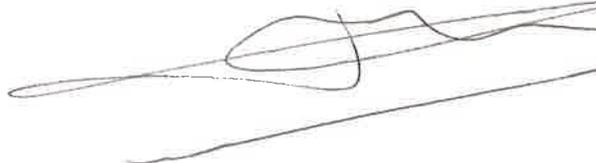
Nous vous informons qu'un modèle de réponse ainsi que des pièces justificatives ont été communiqués, par courrier électronique, à tous les conseillers en gestion de patrimoine (ci-après désignés « CGP) concernés à compter du 3 décembre 2015, puis en fonction des dates limite de réponse à l'Administration fiscale, ainsi qu'à certains investisseurs dont le CGP est défaillant.

II. Concernant l'assistance juridique au titre du SAV :

A ce jour, une assistance juridique est assurée par le Service juridique de la Société avec l'aide de plusieurs avocats fiscalistes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Stéphane JACOB
Directeur général



KALYS INVESTISSEMENTS
20 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS
Tel: 01 72 74 68 01
Fax: 01 72 74 68 10
Siren: 513 815 035